

viens au niveau de ceux des Ontariens. Il lui faut à tout prix prendre des mesures pour empêcher que 38 p. 100 des chômeurs canadiens soient des Québécois. A n'en pas douter, il lui faudra trouver les moyens de collaborer avec les municipalités d'un bout à l'autre du Canada pour financer hôpitaux et écoles, usines d'épuration, réseaux de transport, habitations à loyer modique, dont le besoin se fait pressant et dont la mise en œuvre créerait un grand nombre d'emplois. Il est temps qu'il cesse de jeter l'argent du public dans les filets des sociétés bien nanties, canadiennes, américaines et autres, en nourrissant le vain espoir de le voir servir avant tout à créer des emplois plutôt qu'à arrondir les bénéfices des actionnaires.

Une nouvelle éthique doit nous unir si nous voulons empêcher le morcellement du pays et faire du Canada le ravissant et harmonieux pays qu'il peut devenir. Cette éthique réside dans la conviction que tout Canadien a le droit de partager les bonnes choses qu'offre notre pays et le devoir de participer à son organisation et à son développement. Ma résolution n'est qu'un premier pas vers l'établissement de la confiance et de la coopération qui sont essentielles pour cette énorme entreprise. Je prie donc le gouvernement de l'étudier très sérieusement, sachant très bien qu'elle représente le premier pas absolument essentiel pour assurer l'unité du pays et ainsi permettre à celui-ci de contribuer à la réalisation d'un monde harmonieux et uni.

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Quiconque a déjà connu les frustrations qui accompagnent la pauvreté, et a déjà vu de ses propres yeux les effets sociaux et psychologiques de la pauvreté, doit sûrement vouloir consacrer ses énergies à essayer d'éliminer ce fléau de notre société. Cependant, éliminer la pauvreté en redistribuant le revenu et en planifiant la production des ressources de manière à obtenir un niveau de vie plus équitable pour tous les Canadiens, c'est à peu près impossible en un court laps de temps. Je le dis parce que d'une part un gouvernement responsable doit se préoccuper des objectifs de la croissance économique. C'est justement ce qui donne de l'emploi aux gens.

L'honorable représentante à ma gauche a laissé entendre que c'était la façon la plus efficace d'éliminer la pauvreté et, jusque-là, je suis d'accord avec elle. D'autre part, le gouvernement, en plus d'essayer de développer l'économie et d'en assurer la croissance, doit aussi chercher des façons de réaliser une plus grande équité dans la distribution du revenu. S'il devait y avoir une soudaine accélération dans la redistribution du revenu par le truchement d'une expansion poussée des programmes de sécurité du revenu, par exemple, celle-ci pourrait très bien entraver la croissance économique de plusieurs façons. Les dépenses de l'État ne serviraient plus aux activités qui contribuent à son expansion, comme la stimulation d'une production nouvelle, l'amélioration de la productivité, la formation de la main-d'œuvre, la recherche et ainsi de suite. L'augmentation des profits devrait être compensée par une augmentation des revenus obtenue en accroissant les charges fiscales et cela entraînerait nécessairement une augmentation des frais de production. Il s'ensuivrait un ralentissement de l'économie canadienne puisque les producteurs ne pourraient soutenir la concurrence tant sur les marchés intérieurs qu'étrangers, d'où en retour, une aggravation du chômage et un besoin accru de secours sociaux.

[M^m MacInnis.]

• (5.20 p.m.)

Lorsqu'on parle de supprimer la pauvreté, il faut commencer d'abord par la définir. Bien que l'on puisse en donner plusieurs, il est évident que toute définition de la pauvreté est arbitraire et fera certainement l'objet de critiques. Mais pour les pauvres, la pauvreté ne se définit pas en termes statistiques ou sociologiques. Leur condition est une lutte quotidienne pour la vie. Leur dénuement existe vraiment, ce n'est pas une figure de style ou une donnée statistique. En outre, pour beaucoup de pauvres, la pauvreté n'est pas une situation temporaire, mais bien une réalité constante.

Dans le sens habituel, il y a pauvreté lorsque les ressources ne suffisent pas à assurer un niveau de vie acceptable aux yeux de la société. Mais établir quelle norme est acceptable et quelles ressources sont nécessaires pour se maintenir à un niveau convenable, présentent évidemment de nombreuses difficultés.

Le rapport Marsh de 1943 signalait qu'il fallait une échelle de mesure pour déterminer la pauvreté parce que le point de départ de toutes les discussions sur la sécurité sociale doit être le niveau minimum de revenu familial, et parce que ce niveau évalue l'efficacité des lois et pratiques d'assistance publique actuelles. Une fois défini un niveau de vie minimum, on sent le besoin d'éliminer la pauvreté. Il devient donc nécessaire, pour permettre une bonne planification sociale, d'établir ce qu'on est convenu d'appeler un seuil de la pauvreté.

La pauvreté est certainement très différente aujourd'hui de ce qu'elle était dans les sociétés pré-industrielles et dans les premières sociétés industrielles. Au Canada, la pauvreté n'est plus surtout une question de subsistance, bien que ce soit encore le cas, monsieur l'Orateur, chez les indigènes du Canada en particulier. Cependant, la pauvreté est surtout maintenant une question de dénuement relatif.

Dans l'ensemble, il faut mettre le niveau de vie de nos pauvres en regard d'un niveau de vie beaucoup plus élevé. La pauvreté n'est donc plus définie seulement par rapport à la satisfaction des besoins fondamentaux, mais aussi par rapport aux aspirations qui incitent les gens à vouloir améliorer leur sort. Certains appellent cela la révolution des aspirations croissantes. Dans notre société de consommation, la notion des besoins minimums recouvre bien plus que les simples besoins physiques pour comprendre également des besoins conventionnels et sociaux. Aussi un budget standard minimum doit-il représenter le niveau le plus bas possible qui ne compromette pas la santé physique de la famille, ni sa dignité en tant que membre de la communauté.

Les Normes diététiques canadiennes et le Guide canadien de l'alimentation font des recommandations quant aux rations alimentaires. Le rapport de la Commission d'étude fédérale sur le logement a déclaré qu'au Canada tout citoyen a droit à un gîte propre et bien chauffé, considéré comme un droit humain fondamental. Quant à l'espace vital, la norme fixée par la Société centrale d'hypothèques et de logement en ce qui concerne le logement social comprend une cuisine, une salle de séjour, une chambre à coucher pour les parents et pas plus de deux enfants par chambre à coucher. Les dépenses d'habillement peuvent être comptabilisées comme des dépenses de remplacement.